



Resiliation bail cas particulier

Par **olivia49450**, le **21/09/2011** à **10:38**

Bonjour, rnje souhaiterais avoir un petit renseignement: rnAvec mon mari, nous avons entamé une procédure de divorce, nous avons pris chacun un appartement dans une société locative sociale(nievre habitat) et finalement nous nous sommes remis ensemble. Le probleme c est que la il a été muté, j ai du demissionner pour suivre mon conjoint et nous avons donné un preavis d un mois pour chacun de nos appartement. Or, la société locative a bien pris en compte son preavis mais pas le mien, mon mari n etait pas titulaire du bail, celui ci a été refusé. Le divorce n ayant pas ete prononcé et étant mariés, je pense que le preavis d un mois cause mutation conjoint doit etre egalelement accepté concernant mon appartement, j aurais voulu savoir si je suis dans mes droits ou non et si c est le cas quelles sont les demarches a faire. en vous remerciant d avance

Par **mimi493**, le **21/09/2011** à **12:26**

Pour avoir ce logement, vous avez du attester avoir rompu la vie commune donc vous ne pouvez pas arguer de la même vie commune pour avoir droit au préavis réduit en raison de la mutation de votre conjoint (ce n'est possible que si vous étiez co-titulaire du bail avec lui)